

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

1. Table des matières

1. Table des matières.....	1
2. Objet.....	2
2.1 La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) chez bioMérieux	2
2.2 La RSE au sein des achats globaux	2
3. Intégration et formation aux achats.....	2
4. Premier pilier de notre stratégie: évaluation de la RSE des fournisseurs	3
4.1 Fournisseurs à évaluer.....	3
5. Second pilier de notre stratégie : l'engagement dans SBTI.....	3
5.1 Qu'est-ce que SBTI?.....	3
5.2 Fournisseurs à engager.....	4
6. Le rôle de la RSE dans le processus d'approvisionnement	4
6.1 Comment intégrer la RSE dans le flux « Approvisionnement stratégique »	4
6.2 Comment intégrer la RSE dans le processus de sélection des offres des fournisseur	4
6.3 Comment intégrer la RSE dans le flux « Gestion des fournisseurs »	5
7. Méthodes utilisées pour l'évaluation et le suivi de la RSE des fournisseurs	5
7.1.1 Evaluation Ecovadis:.....	6
7.1.2 Sustainable Procurement Survey (SPS):.....	7
8. Engagement SBTI.....	7
9. Indicateurs.....	8
10. Acteurs et gouvernance	8
10.1 Roles & responsabilités.....	8
10.1.1 Directeur qualité et excellence opérationnelle	8
10.1.2 Responsable RSE	9
10.1.3 Directeurs de domaines	9
10.1.4 Champions RSE (représentants des domaines d'achats).....	9
10.1.5 Managers, Responsables de catégories, Acheteurs	10
10.1.6 Autres parties prenantes	10
10.2 Gouvernance.....	10
10.2.1 Réunion des champions RSE	10
10.2.2 Comité de pilotage global RSE	10
11. Historique de révision.....	11

2. Objet

2.1 La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) chez bioMérieux

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est inscrite dans l'ADN de bioMérieux depuis sa création. Face aux attentes croissantes de la société en la matière, une nouvelle étape a été franchie en 2020 avec la formalisation de notre ambition et la définition des principaux défis sur lesquels nous nous engageons à renforcer notre impact positif.

Entreprise familiale engagée dans la lutte contre les maladies infectieuses à l'échelle mondiale, bioMérieux a toujours agi avec une vision à long terme, de manière responsable et durable, dans le respect de ses collaborateurs, de ses parties prenantes externes et de la communauté en général. La formalisation d'une nouvelle ambition RSE, partie intégrante de notre feuille de route stratégique, nous permet aujourd'hui d'aller encore plus loin et, ensemble, de renforcer notre impact positif sur le monde qui nous entoure.

Nous agissons TOUS pour un impact positif. Notre démarche RSE repose sur la responsabilité individuelle de chacun, à tous les niveaux de l'entreprise : quel que soit son rôle, chaque collaborateur peut intégrer la dimension RSE et contribuer à la stratégie globale de bioMérieux. Cette démarche est pleinement en phase avec notre philosophie BELONG.DARE. IMPACT.

Notre stratégie RSE s'inscrit dans le cadre du pilier « GO Responsible » du plan quinquennal GO28 de bioMérieux.

Plus d'informations sur la stratégie RSE mondiale de bioMérieux : [Our Responsibility | Pioneering Diagnostics](#)

2.2 La RSE au sein des achats globaux

L'objectif de ces lignes directrices est de décrire comment bioMérieux s'assure que ses fournisseurs respectent sa vision et ses exigences en matière de développement durable.

Notre stratégie d'achats responsables repose sur deux piliers :

- Évaluation de la RSE des fournisseurs : Il est essentiel que nos fournisseurs partagent nos valeurs. Nous utilisons la plateforme en ligne Ecovadis pour évaluer nos fournisseurs. Nous veillons à ce que leurs performances RSE s'améliorent d'année en année.
- Décarbonation de nos achats : bioMérieux s'est engagée à réduire son impact climatique par le biais de l'organisation SBTi. L'une de nos missions en matière d'achats est d'impliquer nos fournisseurs dans cette démarche ou une démarche équivalente.

Remarque : dans le cadre du pilier « Go Responsible » du plan GO28, toutes les parties prenantes internes impliquées dans les relations fournisseurs, et pas seulement les membres de l'équipe Achats internationaux, sont tenues de suivre ces lignes directrices en matière d'achats durables (voir la section « Rôles et responsabilités – Autres parties prenantes »).

3. Intégration et formation aux achats

Les achats de bioMérieux représentent environ 50 % de notre chiffre d'affaires. Ils ont donc un impact significatif sur notre empreinte environnementale et sociale.

Afin d'intégrer les considérations éthiques, sociales et environnementales à notre processus d'achat, il est essentiel d'informer, de former et d'accompagner les acheteurs pour leur permettre de promouvoir la RSE auprès de nos fournisseurs.

À cette fin :

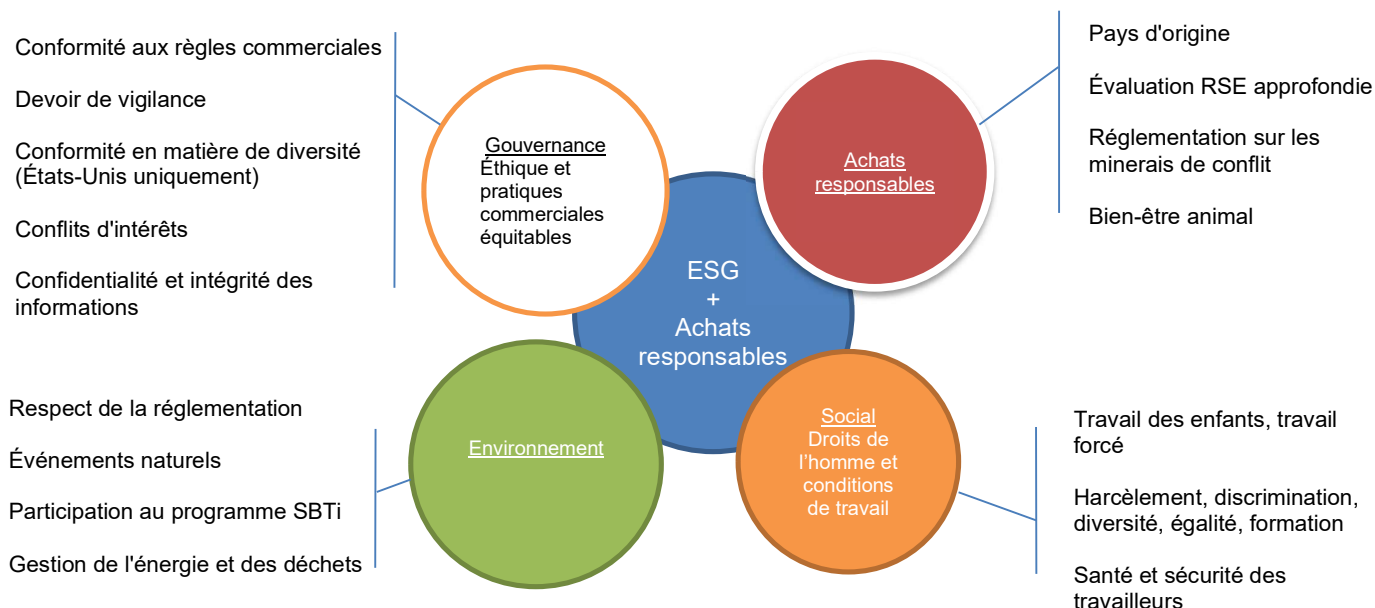
- Des lignes directrices ont été élaborées (ce document),
- Des outils d'aide ont été créés (présentations pour les fournisseurs, rapports, Ecovadis, SPS),
- Des modules de formation ont été développés et sont accessibles à tout moment en ligne :
 - Principes fondamentaux de la RSE appliqués aux achats
 - Utilisation de la plateforme d'évaluation des fournisseurs Ecovadis
 - Utilisation du questionnaire interne d'évaluation des fournisseurs SPS
 - Comprendre l'engagement de bioMérieux envers l'initiative SBTi
- Un expert RSE dédié à 100 % a été nommé,

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

- Des référents RSE ont été désignés par domaine d'achat (liste des référents accessible via le portail des ressources RSE).
- Les indicateurs et un tableau de suivi sont mis à jour mensuellement. Un portail intranet regroupant toutes les ressources mentionnées ci-dessus a été créé.

4. Premier pilier de notre stratégie: évaluation de la RSE des fournisseurs

Le quatrième thème porte sur la manière dont nos fournisseurs gèrent leurs propres achats dans une optique de développement durable.



4.1 Fournisseurs à évaluer.

Tout fournisseur, qu'il relève ou non du périmètre des Achats Globaux, peut être sollicité pour une évaluation et un contrôle de sa performance RSE à chaque étape de sa relation commerciale avec bioMérieux.

Évaluer tous les fournisseurs pouvant s'avérer complexe, les priorités peuvent être définies comme suit :

1. Risque RSE (pays, secteur d'activité, climat ou événements exceptionnels)
2. Exposition aux dépenses et partenaires
3. Fournisseurs stratégiques ou clés

Les fournisseurs de niveau 1, et occasionnellement ceux de niveau 2 et inférieurs, peuvent être sollicités pour une évaluation.

L'évaluation RSE du fournisseur est idéalement réalisée pour l'entité juridique locale avec laquelle bioMérieux collabore (par exemple : une filiale américaine d'un groupe). Toutefois, une évaluation de groupe peut être acceptée par défaut si le fournisseur ne souhaite pas évaluer toutes ses entités juridiques.

5. Second pilier de notre stratégie : l'engagement dans SBTi

5.1 Qu'est-ce que SBTi ?

SBTi est une organisation à but non lucratif qui promeut les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. SBTi permet aux entreprises de se fixer des objectifs ambitieux, conformes aux critères de l'Accord de Paris de 2015.

Pour en savoir plus sur SBTi, consulter la présentation destinée aux fournisseurs, les chiffres d'engagement de bioMérieux et accéder à d'autres informations spécifiques, rendez-vous sur la page Ressources RSE (section SBTi).

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

5.2 Fournisseurs à engager.

Tout fournisseur, qu'il relève ou non du périmètre des achats globaux, peut être sollicité pour participer à l'initiative SBTi à toutes les étapes de sa relation commerciale avec bioMérieux.

Comme il pourrait être difficile d'impliquer tous les fournisseurs, les priorités peuvent être établies dans l'ordre suivant :

1. Partenaires et fournisseurs à fort impact CO₂.
2. Fournisseurs à impact CO₂ moyen pour lesquels nous disposons de leviers d'action.
3. Fournisseurs stratégiques.

6. Le rôle de la RSE dans le processus d'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement peut être subdivisé en trois sous-processus ou flux :

- Approvisionnement stratégique
- Sélection des offres
- Gestion des fournisseurs

La RSE intervient à chaque étape, avec des outils permettant aux acheteurs de l'intégrer à leurs processus.



6.1 Comment intégrer la RSE dans le flux « Approvisionnement stratégique »

La RSE doit être intégrée à toute stratégie d'approvisionnement présentée au Comité des achats (PROCO). Aucune stratégie d'approvisionnement ne sera prise en compte si elle n'intègre pas la RSE. Le PROCO est un conseil d'achats (composé du vice-président senior des achats mondiaux, d'un responsable et éventuellement de parties prenantes) qui évalue la stratégie d'approvisionnement en fonction des livrables suivants : panel de fournisseurs, critères de sélection, risques à prendre en compte, objectif de la demande d'informations (RFI), de la demande de prix (RFQ) ou de l'appel d'offres (RFP), et planification.

1. Une évaluation RSE est requise pour tout fournisseur concerné par une demande d'informations (RFI) :
 - Vérifiez auprès de notre réseau Ecovadis si le fournisseur dispose d'une évaluation RSE. Dans le cas contraire, demandez-en une (fournisseurs du panel) ou demandez une enquête sur les achats durables (SPS), ou évoquez la possibilité d'une future évaluation Ecovadis lors de vos discussions contractuelles (prospects).
 - Si le fournisseur ou le prospect obtient une note inférieure au niveau attendu, l'amélioration de cette note peut être abordée lors des discussions contractuelles.
2. Un engagement auprès de SBTi est requis.
 - Vérifiez si votre prospect ou fournisseur est déjà engagé sur la plateforme SBTi.
 - Si le prospect ou le fournisseur n'est pas impliqué, incluez l'implication dans les discussions relatives au contrat.

6.2 Comment intégrer la RSE dans le processus de sélection des offres des fournisseur

Compte tenu des priorités (voir 4.2 et 5.2) :

1. Une évaluation RSE est requise pour tout fournisseur concerné par un appel d'offres.

Les critères suivants (liste non exhaustive) sont recommandés pour votre appel d'offres :

- Évaluation Ecovadis

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

- Score Ecovadis et/ou amélioration du score
- Critères spécifiques tels que l'intégration de l'économie solidaire, le bien-être animal, etc.

Pour les fournisseurs qui ne souhaitent pas être évalués (Ecovadis ou SPS), il est recommandé de ne pas les inclure dans le processus d'appel d'offres. Si le fournisseur est inclus pour une raison impérieuse, une analyse des risques RSE avec IQ+ est obligatoire (contactez votre responsable RSE pour plus d'informations).

2. Un engagement SBTI est attendu de tout fournisseur concerné par un appel d'offres. Les critères suivants (liste non exhaustive) sont recommandés pour votre appel d'offres :

- Engagement SBTI
- Calcul des émissions de CO₂ (produit ou service)
- Proposition d'actions de réduction des émissions de CO₂

SBTI étant une priorité, il est important que les acheteurs puissent envisager la possibilité de ne pas attribuer de nouveau contrat, car certaines entreprises ne souhaitent pas s'engager sur des objectifs de réduction fondés sur des données scientifiques. La décision d'attribution tiendra donc compte du statut SBTI et de l'impact carbone (scope 3) des activités du fournisseur pour les achats de bioMérieux.

3. D'autres critères RSE peuvent être intégrés à votre appel d'offres, tels que :

- Distance entre bioMérieux et l'usine de production du fournisseur
- Mode de transport utilisé par le fournisseur pour la livraison des produits (train, camion, avion)
- Diversité (États-Unis)
- Sécurité, réduction de l'utilisation de plastique vierge (intégration de matériaux recyclés), etc.

Pour analyser et comparer les offres, l'acheteur peut utiliser une matrice de décision intégrant tous les critères. Les critères RSE doivent être pris en compte lors de la comparaison des différentes offres. Leur pondération doit représenter au minimum 20 % de la décision finale.

Une réunion de concertation peut être organisée avec toutes les parties prenantes afin de finaliser le choix et de présenter la stratégie RSE.

Tout fournisseur refusant de fournir des informations RSE ou ne manifestant aucun intérêt pour la mise en œuvre de politiques et d'actions RSE n'est pas en phase avec les attentes et la politique de bioMérieux.

Les thématiques RSE peuvent également être intégrées aux contrats signés avec les fournisseurs. Au minimum, la Charte pour des achats responsables et les Principes relatifs aux activités des tiers doivent figurer dans les contrats (ces documents sont téléchargeables via le portail des ressources RSE, rubrique « RSE : Informations générales »). Mais d'autres sujets liés aux 4 piliers peuvent également être ajoutés avec des objectifs spécifiques.

6.3 Comment intégrer la RSE dans le flux « Gestion des fournisseurs »

La gestion de la RSE doit être intégrée à toutes les étapes de la relation entre bioMérieux et ses fournisseurs. L'évaluation RSE est incluse dans la Gestion de la Performance Fournisseurs (Supplier Performance Management), examinée lors des revues d'activité ou de réunions dédiées.

Le format SPM est disponible dans Jaggaer.

Le fournisseur est évalué selon 6 critères, dont la RSE. La performance RSE est désormais évaluée sous 3 angles : évaluation RSE, engagement SBTI et actions de décarbonation. La RSE doit représenter au minimum 20 % de l'évaluation.

Les revues d'activité doivent intégrer les thématiques RSE telles que le plan d'actions correctives (PAC) basé sur l'évaluation SPS ou Ecovadis, les projets de réduction des déchets, le bilan des réductions d'émissions de carbone, les achats responsables (auprès des fournisseurs), etc.

7. Méthodes utilisées pour l'évaluation et le suivi de la RSE des fournisseurs

Le fournisseur doit savoir que l'obtention d'une évaluation RSE globale, et plus particulièrement d'une notation Ecovadis, est une priorité pour bioMérieux. Un accord peut être conclu avec le fournisseur pour l'obtention de cette notation dans un délai de quelques mois, soit par le biais d'une clause contractuelle, soit lors d'une revue d'activité.

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

Si un fournisseur n'est pas prêt à être évalué par Ecovadis pour les raisons suivantes :

- le fournisseur est déjà évalué par un autre organisme de notation RSE,
- le fournisseur prévoit un audit Ecovadis ultérieurement, pour des raisons budgétaires ou de ressources,

un questionnaire SPS (Sustainable Procurement Survey) doit être rempli. Le SPS est un questionnaire simple. Pour les fournisseurs enregistrés sur Jaggaer, les questionnaires, accompagnés de justificatifs, peuvent être remplis directement sur la plateforme. Pour les fournisseurs potentiels (non enregistrés sur Jaggaer), le fichier Excel du SPS est accessible via le portail Ressources RSE, section Ecovadis + SPS.

Les acheteurs pilotent l'analyse de l'évaluation et le plan d'action, mais peuvent solliciter l'aide de leur référent métier ou, si nécessaire, du responsable RSE des achats. Le SPS est un point de départ dans une démarche RSE. Un fournisseur évalué par le biais d'un SPS sera ensuite invité à réaliser une évaluation avec Ecovadis.

7.1.1 Evaluation Ecovadis:

a. Description :

Les fournisseurs répondent à un questionnaire élaboré par Ecovadis, adapté à la taille de leur entreprise et à leur secteur d'activité. Des documents justificatifs doivent être joints à chaque question. Ce questionnaire s'appuie sur des normes de référence telles que GRI, UNGC, ISO 26000 et ISO 20400.

Chaque pilier (voir les quatre dimensions de l'évaluation RSE) sera analysé en termes de politiques, d'actions et de résultats.

Ce questionnaire reste confidentiel entre le fournisseur et Ecovadis. Le fournisseur décidera ensuite de partager ou non son tableau de bord avec bioMérieux et/ou d'autres clients. Il peut également le partager avec bioMérieux tout en maintenant la confidentialité des justificatifs fournis à Ecovadis.

Une fois le questionnaire complété, et après un délai d'analyse d'environ huit semaines, Ecovadis attribuera une note globale sur 100. Cette note globale est calculée à partir de la note attribuée à chaque pilier, pondérée selon la classification sectorielle.

Il est important de noter que bioMérieux n'a aucune influence sur la note Ecovadis, Ecovadis étant un organisme de notation indépendant.

b. Attentes :

La règle de bioMérieux fixe la durée de validité d'une évaluation Ecovadis à un an si le score est inférieur à 45 et à deux ans s'il est supérieur ou égal à 45/100. Au-delà de ce délai, la fiche d'évaluation est considérée comme expirée et le fournisseur doit la renouveler.

Score	Maturité RSE	Validité bMx
0 à 24	Insuffisant/ non-conforme	1 an
25 à 44	Partiel / Insatisfaisant	
45 à médaille de bronze	Modéré / atteint le minimum acceptable	2 ans
Médailles d'argent et d'or	Mature / conforme aux attentes	
Médaille de platine	Exceptionnel / Meilleur de sa catégorie	

Quel que soit le score de l'évaluation, si le tableau de bord n'a pas été renouvelé après 2 ans et si le fournisseur ne prévoit pas de renouveler l'évaluation, celui-ci est retiré de l'indicateur de couverture des dépenses.

c. Plans d'action :

La démarche RSE exige une amélioration continue. Tous les fournisseurs peuvent être contactés pour mettre en œuvre des plans d'action. Toutefois, une attention particulière sera portée aux fournisseurs dont le score est inférieur à 45. Cela les aidera à améliorer leur score au fil du temps, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

GLOBAL SCORE	ACTION PLAN	SUPLIER TO PRIORITIZE
0-24	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 3 actions correctives requises (environnement prioritaire) Le responsable des achats décidera de l'inclusion/du maintien du fournisseur dans le panel. 	Priorité 1 : score <45
25-45	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 3 actions correctives requises (environnement prioritaire) 	Priorité 2 : 44 <score< 63 avec spend élevé (et potentiellement un impact élevé sur nos activités)
46-100	<ul style="list-style-type: none"> Minimum de 3 actions correctives requises (environnement prioritaire) si le score < score bioMérieux 	

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

Toutes les actions correctives doivent être discutées avec les fournisseurs, soit lors de la revue d'activité, soit lors d'une réunion RSE dédiée. Les actions correctives sont soumises et suivies via un menu dédié sur la plateforme Ecovadis. La gestion du plan d'action dans Ecovadis est décrite dans la formation à l'utilisation d'Ecovadis, accessible sur le portail Ressources RSE (section Ecovadis + SPS).

7.1.2 Sustainable Procurement Survey (SPS) :

a. Description :

L'outil SPS, développé en interne par le service Achats de bioMérieux, permet une évaluation RSE simplifiée.

SPS comprend seulement 12 questions, basées sur les quatre piliers de la RSE. Il est utilisé et géré par le service Achats de bioMérieux. Des justificatifs sont demandés et obligatoires pour l'analyse des réponses.

Chaque acheteur doit analyser l'outil SPS et définir un plan d'action, ainsi que la décision finale à prendre avec le fournisseur. Il est recommandé d'inviter le fournisseur via la plateforme Ecovadis afin de suivre les invitations et les éventuels refus.

b. Attentes :

Le système SPS évalue également la maturité RSE du fournisseur ; nous attendons un score SPS supérieur à 12.

Score SPS v2	Maturité RSE	Validité
0 to 3	Insuffisante / non-conforme	1 an
4 to 11	Partielle / Insatisfaisant	
12 to 20	Modérée / Evaluation Ecovadis attendue	2 ans

Les fournisseurs dont le score SPS est supérieur à 12/20 seront nécessairement invités à se soumettre à une évaluation Ecovadis.

c. Plans d'action :

Bien que l'objectif principal du SPS soit d'initier une démarche RSE aux fournisseurs qui ne souhaitent pas participer à l'évaluation Ecovadis, les fournisseurs ayant bénéficié d'une évaluation SPS pourront être contactés pour mettre en œuvre des plans d'action. Une attention particulière sera toutefois portée aux fournisseurs dont le score SPS est inférieur à 4/20. Cela leur permettra d'améliorer progressivement leurs pratiques et d'acquérir la maturité nécessaire pour réaliser l'évaluation Ecovadis.

Les plans d'action SPS peuvent être créés dans Jaggaer à partir des actions proposées, en lien avec les quatre piliers de l'évaluation :

GLOBAL SCORE	ACTION PLAN	SUPPLIER TO PRIORITIZE
0 to 3	<ul style="list-style-type: none">Minimum de 3 actions correctives requises (environnement prioritaire)Le responsable des achats décidera de l'inclusion/du maintien du fournisseur dans le panel.	Priorité 1, commencer par les spend importants
4 to 11	<ul style="list-style-type: none">Minimum de 3 actions correctives requises (environnement prioritaire)	
12 to 20	<ul style="list-style-type: none">Minimum de 2 actions correctives requises (environnement prioritaire)Demander une évaluation Ecovadis	Priorité 2

Toutes les actions correctives doivent être discutées avec les fournisseurs, soit lors de la revue d'activité, soit lors d'une réunion dédiée à la RSE. Les actions correctives sont soumises et suivies par l'acheteur.

8. Engagement SBTI

a. Description

Il existe différents statuts au sein de SBTI.

- Statut « committed » : L'entreprise entame une démarche de réflexion et de calculs qui lui permettra de valider ses objectifs de réduction des émissions de GES. Ce statut provisoire a une durée maximale de deux ans. Il n'est pas applicable aux PME.

- Statut « Targets set » : L'entreprise a finalisé la démarche initiée au cours de la période du statut « Engagé », validé ses objectifs de réduction et les a rendus publics.

- Statut « Removed » : L'entreprise a dépassé la durée de deux ans du statut « Committed » et/ou a retiré son engagement.

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

bioMérieux considère comme engagées les entreprises avec les statut « Committed » ou le statut « Targets set ».

b. Attentes

Les critères de participation à l'Initiative pour la transparence des émissions de gaz à effet de serre (SBTI) sont les suivants. bioMérieux demande à tous ses fournisseurs, participants ou non, de respecter ces critères (en particulier les fournisseurs prioritaires identifiés à la section 5.2).

- Disposer d'une comptabilité carbone basée sur le protocole GES et certifiée par un organisme tiers.
- Se fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformes aux critères de l'Accord de Paris de 2015 (COP 21).
- Ne pas recourir à la compensation carbone pour réduire artificiellement son empreinte carbone.
- Rendre publics ses objectifs

c. Plans d'action

bioMérieux demande à ses fournisseurs de s'engager dans la démarche SBTI. Cependant, si l'impact CO2 d'un fournisseur dépasse 0,2 % du périmètre total des achats mondiaux, son dossier pourra être examiné afin de lui attribuer un statut « équivalent SBTI ». L'acheteur aura préalablement recueilli auprès du fournisseur toutes les preuves nécessaires (conformité aux critères susmentionnés) et les aura transmises au responsable RSE.

Si l'impact le plus important provient d'un fournisseur de niveau 2, son engagement pourra être pris en compte, le cas échéant. La procédure et les critères sont identiques à ceux du statut « équivalent SBTI ». L'acheteur devra recueillir auprès du fournisseur de niveau 2 toutes les preuves nécessaires avant de les transmettre au responsable RSE. Dans ce cas précis, le statut « équivalent SBTI » valorisera le pourcentage d'impact CO2 représenté par le fournisseur de niveau 2 (voir la gestion des KPI).

Quel que soit le statut d'engagement du fournisseur et indépendamment de la démarche SBTI, l'acheteur lui demandera de maintenir une comptabilité carbone certifiée par un organisme tiers et de mettre en œuvre des actions de réduction des émissions.

9. Indicateurs

Pour suivre la performance RSE globale de nos fournisseurs, les indicateurs suivants sont utilisés :

- Couverture des dépenses : pourcentage des achats effectués auprès de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE (Ecovadis ou SPS).
- Moyenne pondérée : moyenne des scores d'évaluation Ecovadis, pondérée par les dépenses auprès des fournisseurs concernés.
- Cartes expirées : pourcentage de cartes Ecovadis expirées conformément aux règles de bioMérieux (voir § 7.1.1.a). Un seuil maximal autorisé est fixé chaque année. Au-delà de ce seuil, chaque point de pourcentage est déduit de la couverture des dépenses.
- Couverture CO₂ : pourcentage de l'impact CO₂ des achats effectués auprès de fournisseurs engagés dans la démarche SBTI.

10. Acteurs et gouvernance

10.1 Rôles & responsabilités

Le service Global Procurement Excellence est le propriétaire de ces lignes directrices.

10.1.1 Directeur qualité et excellence opérationnelle

Le/la responsable de l'excellence opérationnelle des achats mondiaux a notamment pour mission de :

- Élaborer et diffuser la feuille de route et le plan d'action RSE, conformément à la feuille de route RSE de l'entreprise
- Définir les indicateurs clés de performance (KPI) RSE pour la gouvernance des achats, en accord avec le/la vice-président(e) senior des achats mondiaux ;
- Définir les objectifs RSE annuels par domaine, en accord avec les directeurs de domaine ;

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

- Participer au comité de pilotage RSE mondial ;
- Apporter son soutien et ses contributions au développement des compétences RSE des membres de l'équipe achats (formation, analyse comparative, etc.).

10.1.2 Responsable RSE

Expert(e) en Achats Durables, vous êtes chargé(e) d'animer le réseau Achats Durables (interne et externe) et de mettre en œuvre le programme RSE Fournisseurs. Vos missions incluent notamment :

- l'intégration des nouveaux acheteurs sur les thématiques RSE ;
- la mise en place et la coordination du programme RSE Fournisseurs pour l'ensemble des achats, conformément à la feuille de route RSE ;
- la proposition et la mise en œuvre du plan d'action RSE ;
- la proposition d'objectifs annuels d'achats durables pour chaque domaine d'activité, ainsi que d'indicateurs clés de performance (KPI) ;
- la publication d'un tableau de bord RSE mensuel ;
- l'interlocutrice unique entre Ecovadis et les Achats globaux. Des réunions régulières sont organisées pour gérer les relations avec Ecovadis, résoudre les problèmes techniques et proposer des processus pour impliquer les fournisseurs et les accompagner dans leur démarche d'amélioration.
- Fournir aux ambassadeurs RSE et aux acheteurs les outils et les ressources nécessaires pour développer leur sensibilisation à la RSE (formations, analyses comparatives, etc.).
- Contribuer aux enquêtes annuelles RSE (DJSI, Ecovadis, Gaia, etc.) pour l'évaluation de bioMérieux, gérées par la RSE du groupe.
- Contribuer au rapport annuel extra-financier de bioMérieux.
- Analyser les tendances du marché.
- Participer aux initiatives externes, groupes de travail, etc.
- Participer aux revues d'activité ou aux réunions avec les fournisseurs, le cas échéant.
- Être le référent RSE pour les achats auprès des autres fonctions de bioMérieux (HSE, etc.).

10.1.3 Directeurs de domaines

La stratégie d'achats RSE est élaborée et validée au niveau du Conseil des achats.

Directeurs de domaine :

- Piloter la mise en œuvre de la stratégie d'achats RSE et des plans associés au sein de leur domaine.
- Garantir la mise en place et le respect de l'orientation RSE, conformément à la stratégie d'achats de l'entreprise et à la stratégie d'achats globale.
- Chaque directeur de domaine (Opérations, Gestion des catégories, Développement, Partenariats et Innovation, Achats indirects) désigne un ou plusieurs référents RSE, chargés des achats durables pour leur domaine ou sous-domaine.
- Les directeurs de domaine donnent à leurs référents RSE les moyens de mener à bien leur mission :
 - o participer aux réunions des référents RSE ;
 - o assurer le suivi de leurs actions entre les réunions RSE ;
 - o partager les informations et le plan d'action RSE lors des réunions de domaine

10.1.4 Champions RSE (représentants des domaines d'achats)

Les Champions agissent comme ambassadeurs de la RSE et travaillent en étroite collaboration avec le Responsable RSE Performance Achats Monde. Ils accompagnent les acheteurs de leurs équipes respectives dans l'application et l'amélioration continue des présentes directives. Leurs missions sont notamment les suivantes :

- Promouvoir le Programme RSE Fournisseurs

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

- Mettre en œuvre le plan d'action de la réunion mensuelle des Champions. Diffuser et soutenir les informations RSE (ex. : formation, communication, KPI) au sein de leurs équipes
- Remonter au Responsable RSE les problèmes et opportunités, et proposer des solutions pour identifier et mettre en œuvre des initiatives d'amélioration continue
- Contribuer, depuis leurs domaines respectifs, à la définition des objectifs RSE.

Des référents géographiques peuvent également être désignés, en fonction des enjeux locaux (ex. : Chine, États-Unis, Amérique latine, Salt Lake City, etc.).

Les Champions RSE sont répertoriés dans le fichier « Champions RSE », accessible dans la section « Ressources RSE » du BOB (informations générales RSE).

10.1.5 Managers, Responsables de catégories, Acheteurs

Ils mettent en œuvre une politique d'évaluation RSE dans le cadre de leurs responsabilités. Leurs principales actions comprennent notamment (liste non exhaustive) :

- Convaincre et inciter les fournisseurs à participer à un programme d'évaluation RSE.
- Intégrer les thématiques RSE aux revues d'activité et/ou aux réunions RSE dédiées.
- Solliciter des actions proactives ou correctives de la part des fournisseurs lorsque des besoins sont identifiés (ex. : engagement SBTi).
- Plus généralement, accompagner les fournisseurs dans le développement de leur maturité RSE.

Une évaluation RSE vise à permettre aux acheteurs d'acquérir une connaissance approfondie des fournisseurs avec lesquels ils contractent.

10.1.6 Autres parties prenantes

a) Département Hygiène Sécurité Environnement (HSE)

Le département HSE joue un rôle dans la sélection des fournisseurs et la gestion des contrats pour certaines catégories de produits et services. Il peut ainsi apporter un soutien supplémentaire aux acheteurs lors de l'évaluation des fournisseurs et de l'analyse de critères RSE spécifiques.

Par exemple, les acheteurs peuvent solliciter l'aide du département HSE pour interpréter le questionnaire sur les achats durables (SPS).

Les audits HSE sur site peuvent nécessiter l'intervention du responsable RSE des achats.

b) Autres parties prenantes internes

Toute personne chez bioMérieux impliquée dans la sélection des fournisseurs et la gestion des contrats doit tenir compte des principes décrits dans ces lignes directrices.

10.2 Gouvernance

10.2.1 Réunion des champions RSE

Les Champions et le gestionnaire RSE se réunissent environ une fois par mois pour :

- faire le point sur les actions menées depuis la réunion précédente ;
- examiner les indicateurs clés de performance (KPI) ;
- proposer des pistes d'amélioration, traiter les problèmes, définir de nouvelles actions, etc.

10.2.2 Comité de pilotage global RSE

Un comité de pilotage RSE, représentant toutes les fonctions de bioMérieux, se réunit chaque trimestre afin de :

- Définir les objectifs à court, moyen et long terme.

- Mettre en œuvre des plans d'action pour atteindre ces objectifs.

LIGNES DIRECTRICES DES ACHATS RESPONSABLES

- Définir des indicateurs pour mesurer l'efficacité de ces plans d'action

11. Historique de révision

Historique de révision		
Révision	Date effective	Description des changements
01.A	12OCT2021	Creation du document
02.A	Cf. PDF footer	Mises à jour dans plusieurs paragraphes et liens hypertextes. Développement de l'évaluation SPS, des rôles et responsabilités, ajout d'un outil CO2 et de la gestion SBTi, intégration de la RSE dans le processus d'approvisionnement.
03.A	Cf. PDF footer	Quelques ajustements de formulation. Refonte complète du paragraphe 5. Précisions sur les règles de réévaluation et les plans d'action. Ajout du paragraphe 5.5 relatif à la gestion des cartes expirées dans les indicateurs clés de performance (KPI). Ajout des paragraphes 6 (SBTi), 7 (clauses contractuelles) et 8 (formations aux achats en matière de RSE).
04.A	Cf. PDF footer	Le document a été largement réécrit afin de mieux intégrer la priorité SBTi. Des priorités ont été ajoutées concernant l'engagement des fournisseurs dans Ecovadis et SBTi, ainsi que les plans d'action. Les liens vers des ressources externes ont été supprimés par souci de simplification.

Approval Table				
Name	Role		Signature	Date
Denis JANUEL	Procurement CSR expert	Author	Cf. PDF e-sign page(s)	
Arnaud SEBAL	Sr. Director, Procurement Excellence	Approver		
Stéphane de SAINT JEAN	Sr. Vice-President, Global procurement	Approver		